

CONTACTS

LA LETTRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRÉDÉRIC GIRONE



MARS 2008
N°36

C à noter

L'Assemblée Générale de l'Ordre des Experts Comptables et celle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes se déroulera le 16/09/2008 au Palais du Pharo à Marseille

C dit

L'interview

Jean-François Cabane



Vous l'avez sans doute constaté, le Conseil Régional PACAC a changé de logo. "La belle affaire" me direz vous ! Abandonner notre logo ne va pas bouleverser le quotidien des 1 881 professionnels de la région. Certes, les esprits chagrins ne manqueront pas de critiquer cette nouvelle signature visuelle que notre Ordre a adoptée depuis deux ans au niveau national. Il n'en reste pas moins qu'un logo constitue un signal fort, une empreinte, une image adressée à l'extérieur et un signe de reconnaissance envoyé en interne et notre profession se doit d'avoir un affichage homogène. Les regards portés sur un graphisme ou un dessin ne peuvent être que subjectifs et ne recueillent jamais l'unanimité. Ce logo n'échappe pas à la règle. On lui reconnaîtra malgré tout un trait dynamique et en mouvement. Deux qualités qu'il me plaît de voir spontanément associées aux professionnels du chiffre de PACAC !

Frédéric Girone,
Président
du CROEC PACAC

"Le contrôle est une assistance confraternelle"

La commission de contrôle qualité est-elle le gendarme du Conseil Régional de l'Ordre ?

Certainement pas ! Les confrères bénéficient d'un contrôle, ils ne le subissent pas. L'objectif n'est pas uniquement de s'assurer de l'application stricte des normes, c'est également une occasion de fournir au "contrôlé" un éclairage extérieur, nouveau, déontologique sur la manière d'appliquer les normes, d'organiser son cabinet. C'est une assistance confraternelle plus qu'une action coercitive. Jusqu'en 2005, la région PACAC ne brillait pas par le nombre de contrôles effectués. Depuis, nous avons redressé la barre et chaque année, environ 110 confrères reçoivent la visite d'un expert-comptable contrôleur, ce qui nous place en 2^e position derrière l'Ile de France !

Comment s'organise un contrôle ?

Chaque année, à partir d'une lettre tirée au sort par le Conseil Supérieur, une liste des professionnels à contrôler est établie. Nous allons contrôler des confrères dont le nom commence par cette lettre et qui n'ont jamais fait l'objet d'une telle procédure. Dans notre région, nous disposons d'une équipe d'environ 45 contrôleurs volontaires. Tous ont suivi une formation sur la méthode au cours de laquelle il leur a été précisé qu'ils doivent veiller au respect de l'application des normes à travers une aide et un accompagnement dans un esprit de confraternité.

Les cabinets sont-ils prévenus qu'ils vont faire l'objet d'un contrôle ?

Toujours. J'ai pour règle de téléphoner personnellement à la centaine de confrères concernés. J'essaie ainsi de démystifier le contrôle en les rassurant et en leur expliquant la démarche. Ils doivent d'abord remplir un questionnaire préparatoire que le contrôleur va analyser avant de se rendre sur les lieux, en général au cours du 4^e trimestre de l'année, plus "calme en termes d'activité". Traditionnellement, le contrôleur va sélectionner deux ou trois dossiers afin de vérifier si les normes ont été respectées.

Quelles sont les observations les plus fréquentes ?

Elles portent le plus souvent sur la norme 130 relative au rapport de fin de mission que le professionnel doit rendre à son client. Le non respect de la norme 122 sur la rédaction d'une lettre de mission figure en deuxième position précédant la norme 112 sur le respect de la formation continue.

Le professionnel peut-il refu-



J-F Cabane, président de la commission Contrôle qualité

ser un contrôle ?

Dans cette hypothèse, et à défaut d'une excuse légitime qui, le cas échéant nous incite à reporter le contrôle, le confrère serait renvoyé devant la commission DIP. Mais c'est une situation assez marginale car chacun d'entre nous comprend l'enjeu : quelle que soit la taille de la structure au sein de laquelle il exerce, l'expert-comptable détient une part de la responsabilité collective de la profession pour le maintien de la confiance du public et le développement de notre image de marque. La qualité et le sérieux sont notre capital le plus précieux, ces contrôles doivent permettre de le préserver.

C dans l'air

Affluence record aux comptes rendus de loi de Finances

Qu'elles aient eu lieu à Marseille (29/01) à Nice (30/01), à Bastia et Ajaccio (14 et 15/02), à Toulon (12/02) ou encore dans les Alpes et dans le Vaucluse, les réunions de présentation de la loi de Finances 2008 ont battu des records d'affluence. Des centaines de confrères se sont chaque fois déplacés pour assister aux exposés de Jean-Pierre Cossin. Il faut dire que Le Conseiller Maître à la Cour des Comptes offre aux professionnels des éclairages toujours aussi limpides et précis.

TÉLÉ-PROCÉDURE : IL EST URGENT DE NE PLUS ATTENDRE...

La loi de Finances 2008 rend la télétransmission des liasses fiscales obligatoire pour les Organismes de Gestion Agréés. Cette disposition a-t-elle des répercussions sur le fonctionnement des cabinets d'expertise ?

Patrick Bado : Dans les textes non. Simplement, ce volet de la loi de Finances doit nous alerter sur des enjeux majeurs. Quelle est la situation ? Aujourd'hui, un cabinet d'expertise comptable qui transmet ses documents à un OGA sous forme papier oblige cet OGA à le ressaisir entièrement avant de le télétransmettre au centre informatique de la DGI à Strasbourg. C'est une charge de travail considérable. D'autant que 750 000 contribuables sont concernés. Le législateur a voulu introduire de la modernité en imposant, dans un premier temps aux OGA, la télétransmission. De la modernité et du développement durable puisqu'on estime à 20 millions, le nombre de feuilles de papiers qui pourraient ainsi être économisées !

Il ne faudrait pas que les experts-comptables soient les mauvais élé-

ves de la dématérialisation...

C'est un risque. On peut penser que la DGI, à terme, obligera nos clients à télétransmettre. Il est donc urgent que la moitié des confrères qui, aujourd'hui encore dans la région, n'utilisent pas le portail "jedeclare.com" s'emparent de cet outil et mesurent à quel point il peut être précieux tant en termes de gain de temps que d'économies.

Comment expliquer que certains de vos confrères tournent encore le dos aux télé-procédures ?

Il y a plusieurs facteurs. Le premier est culturel et sans doute générationnel. Les plus anciens n'ont pas envie d'investir en formation et de bousculer des années de pratique. D'autres expliquent avec un goût évident pour la provocation, qu'ils n'ont pas à réaliser le travail de l'administration. J'entends aussi l'é-

cho de quelques confrères pour qui la télé-procédure est chère. Vous me donnez l'occasion de rappeler que la télétransmission évite la consommation de



Patrick Bado est le président de la commission informatique du GROEC PACAC

papier, l'achat de timbres et d'enveloppes, évite des heures de travail de secrétariat et le temps passé pour aller poster le courrier ! En outre, utiliser le Net va dans le sens de l'histoire et un cabinet qui se tiendrait à l'écart de cette évolution formidable verrait rapidement son image dégradée auprès d'une clientèle qui, elle, a totalement intégré les nouveaux moyens de communication.

N'y aurait-il pas derrière ce dossier un autre enjeu plus stratégique encore pour la profession ?

Je réponds sans détour que refuser de jouer le jeu de la télétransmission, c'est prendre le risque, peu à peu, de perdre la maîtrise du système, de perdre des dossiers et de voir un secteur économique nous échapper.

C à noter

Convention avec l'Urssaf sur la dématérialisation des obligations sociales

Afin d'apporter une réponse innovante au besoin de sécurisation et de modernisation des relations entre l'Urssaf et les cotisants, le Conseil Régional PACAC et l'Urssaf ont signé une convention portant sur la dématérialisation des obligations sociales. Délivrance d'un accusé de réception, accès permanent à la modification des déclarations jusqu'à la date d'exigibilité, prélèvements sécurisés... la télé-déclaration et le télé-paiement garantissent une fiabilité accrue aux obligations sociales.

Afin de faciliter les relations entre les chefs d'entreprises cotisants et la branche "Recouvrement" de la Sécurité Sociale, Anne Barralis-Jourdan, directrice Adjointe de l'Urssaf a précisé que son organisme déploiera prochainement une batterie d'actions d'accompagnement et d'information à l'attention des experts-comptables, dans le cadre de l'utilisation des outils dématérialisés. Le président Frédéric Girone a indiqué que les experts-comptables s'engageaient à promouvoir, parmi les offres de dématérialisation, l'offre de l'Urssaf, notamment sur le site :

www.experts-comptables-pacac.fr.



Anne Barralis-Jourdan, directrice adjointe de l'Urssaf et Frédéric Girone lors de la signature de cette convention le 28 février dernier

C juste un repère

75

C'est le pourcentage des experts-comptables qui ont déclaré être favorable à l'adoption du nouveau logo du Conseil Régional PACAC. (Sondage effectué par mail, 300 réponses retournées)

la nuit qui compte

le 3 avril 2008 à 20h00
LE PATIO DE L'HIPPODROME
 Av. Pierre Mendès France
 13008 Marseille

Inscription obligatoire :
www.atout-org.com/lanuitquicompte

Logos: A.R.A.P.I., oro-pl, SwissLife, UCL, ECF, CGA, AEF, IFEC, CFCF, CFCF, sage, CRCC, ANECS, C.I.E.C.

Cadre de rêve, ambiance garantie, musique rythmée, animations à gogo, brassage de générations, opération RP... la première " nuit qui compte " propose ce cocktail exceptionnel aux étudiants, experts-comptables stagiaires et jeunes experts-comptables.

Dans la prestigieuse salle du Patio de l'Hippodrome Borely à Marseille, entre les greens du golf et les plages du Prado, plus de 400 participants sont attendus le jeudi 3 avril.

Créer un lien entre les nouveaux venus et les anciens

En toile de fond de cette soirée festive où les animations en tout genre vont se succéder, "le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables a la volonté de montrer que les professions du chiffre sont vivantes, inscrites dans leur temps, tournées vers les hautes technologies", explique le président Frédéric Girone. "Cette soirée sera l'occasion de mettre les nouveaux venus en relation avec leurs futurs collègues et pourquoi pas en contact avec leurs futurs partenaires ".

Et le président d'ajouter, dans un sourire, que seront considérés comme "jeunes experts comptables" les professionnels affichant moins de ... 40 années au compteur ! Seule consolation pour les plus... expérimentés : la carte d'identité ne sera pas forcément réclamée à l'entrée.

Jeudi 3 avril, à partir de 20 heures, Avenue Pierre Mendès France, 13008 Marseille. Inscription obligatoire auprès de www.atout.com.org/lanuitquicompte

C signé

PARTENARIAT AVEC LA BPCA...

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables a signé une convention de partenariat avec la Banque Populaire de la Côte d'Azur. Aux termes de cet accord, la BPCA s'engage à consentir aux experts comptables des prêts à conditions préférentielles, à favoriser la gestion de comptes sur Internet et à étudier les possibilités de réduction de frais bancaires. Par ailleurs, la mise en place de sessions de formation ou de réunions d'information communes est également prévue dans cette convention.

Le Chiffre Open Golf se déroulera à Barbaroux le 20 juin

C'est à Brignoles, le 20 juin prochain, sur le parcours prestigieux varois de Barbaroux dessiné en 1989 dans un fabuleux paysage boisé de 87 hectares que se déroulera l'édition 2008 du "Chiffre Open Golf".

Il faudra maîtriser les drives et faire preuve d'une grande précision dans le petit jeu pour ne pas tomber dans les pièges de ce 18 trous de 6 068 mètres qui compte pas moins de 6 vastes plans d'eau.

La compétition organisée par le Conseil Régional et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes bénéficie, comme l'an dernier, du soutien d'Expert et Finance.

Les premiers drives seront frappés en début d'après midi. Départ en Shot Gun aux alentours de 13 heures.

Pour tout renseignement : Philippe Dolorian : 04 91 16 04 20

